

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 20

Artikel: L'école et l'armée [Schluss]
Autor: Naef, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pointage en direction

peut se faire soit au moyen d'un instrument de pointage, soit au moyen du fil à plomb.

Le tube porte longitudinalement un trait-repère blanc. Il suffit alors de faire coïncider ce trait-repère, un fil à plomb tenu en arrière de l'arme et le but (ou un jalon), pour avoir une mise en direction sommaire mais suffisante.

Transport:

- a) Le mortier, sa corbeille d'accessoires et 6 caissettes de munitions (au total 18 coups) peuvent être chargés sur une charrette de mitrailleurs légèrement transformée (Fig. 8).

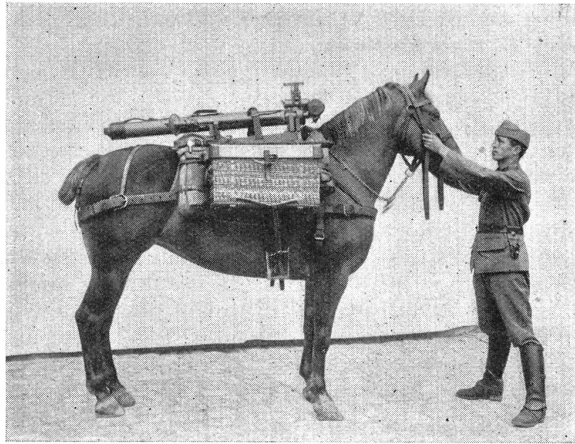


Fig. 11. Mortier bûté (côté droit).

- b) Bûté (Fig. 10, 11): un cheval transporte l'arme: le tube et l'affût comme charge supérieure, la corbeille d'accessoires et la plaque de base comme charges latérales. Un second cheval est nécessaire dans ce cas pour la munition.



Fig. 12. Mortier de 81 mm transporté à dos d'homme au moyen de sangles.

- c) A dos d'homme (Fig. 12), au moyen des sangles de portage. Chaque fardeau, n'excédant pas 20 kg, peut être facilement porté par l'homme.

Personnel.

Le mortier est servi par une équipe de 7 hommes, plus un caporal chef de pièce. La section est constituée par deux mortiers.

★

La compagnie d'engins attribuée au bataillon sera constituée par deux sections de mortiers (à deux pièces) et une section de canons de 47 m/m (à deux pièces également).

Son effectif sera d'environ 85 hommes.

L'introduction de ces deux armes renforcera dans une forte mesure la puissance de feu de notre bataillon. Si les mitrailleuses continueront à former l'appui de feu du chef de bataillon, les engins seront réellement ses « armes de commandement », si nous pouvons nous exprimer ainsi, c'est-à-dire les armes avec lesquelles il pourra véritablement mener le combat au profit de l'une ou de l'autre de ses compagnies.

Ce rôle sera dévolu en premier lieu au mortier.

Quant au canon, nous avons déjà vu que son rôle essentiel est le tir contre les chars. Judicieusement placé, bien camouflé, battant les points de passage obligés pour les chars, le canon constitue pour ces engins un ennemi des plus redoutables.

Toutefois malgré l'introduction du canon d'infanterie nous ne devons pas considérer le problème de la lutte anti-chars comme résolu.

Nous savons que les chars agissent en masse et si nous admettons un kilomètre de front pour un bataillon dans la défensive il faut reconnaître que nos deux canons sont insuffisants.

L'école et l'armée

(Suite et fin.)

Cet état de fait est dû soit au contre-coup de la dernière guerre, soit aux théories politiques qui ont gagné certaines couches de la population non orientées et non prévenues. Pour l'individu qui raisonne et qui se place sur le seul plan de la réalité, il ne saurait croire sans rire à la justesse des conceptions antimilitaristes. Mais il y a lieu — et il est certes grand temps de le comprendre — de faire saisir à cette masse profane, sceptique et défiant, l'envergure de son erreur. Dans le cadre de la vie politique, les partis constitués et nationaux, certains groupements, s'emploient à cette tâche ardue et urgente. Mais il reste à orienter les jeunes générations, notre jeunesse scolaire.

Il est fort heureux que nous ne connaissions pas en Suisse un personnel enseignant antinational. Il y a évidemment des exceptions, mais ces dernières sont cependant assez rares. Par contre, les programmes d'instruction, sous ce rapport, manquent totalement. Soit qu'il s'agisse de ne pas « jeter le trouble dans les jeunes cerveaux » — pour reprendre ici un argument qui nous fut présenté récemment par un maître de classe d'une ville romande — soit dans le but de conserver « une neutralité totale en matière politique » — autre argument qui nous fut aussi avancé — l'école ne parle pas à nos élèves de la nécessité absolue de la défense nationale telle qu'elle s'impose à notre époque tout spécialement. On nous répondra que dans les cours d'instruction civique, il est dit que tout citoyen doit, à l'âge de 20 ans, passer une visite sanitaire et suivre l'école de recrues. On nous dira aussi que généralement dans les cours d'histoire suisse il est fait mention — mais pas dans les pro-

grammes scolaires qui dépendent d'autorités rouges ... de la bravoure militaire de nos aïeux.

Il est clair que ce n'est point de cela qu'il s'agit. Pour peu qu'il sache lire, le jeune homme de 20 ans saura de lui-même qu'il est soumis à ses obligations militaires. Mais ce qu'il faut par contre, c'est inculquer à notre jeunesse les motifs pour lesquels la défense nationale est nécessaire à la Suisse, non seulement en raison de ses obligations internationales qu'elle a reconnues, mais encore et surtout en raison de la situation actuelle, du maintien de notre patrimoine, de la défense de nos intérêts. A ce titre, notre jeunesse n'est nullement orientée. Et c'est une très grave lacune. Ce n'est pas l'existence de l'armée qu'il faut apprendre au futur citoyen, mais les raisons d'être de cette institution de protection et de défense nationale naturelle. Il y aurait lieu de faire comprendre à cette jeunesse qui constituera demain les forces vives du pays, que l'avenir est aux peuples qui savent par leur énergie et la saine compréhension qu'ils ont des réalités, parer aux dangers que les guettent.

Ce danger, pour la Suisse, est plus grave et plus réel en ce temps, qu'il ne le fut avant 1914. Seuls le maintien et l'amélioration de notre défense nationale pourront éviter à notre territoire une invasion cruelle, qui marquerait non seulement l'effondrement économique de la nation, mais encore et surtout la mort de milliers d'hommes et celle de milliers de civils à l'arrière. Il faut que notre jeunesse, qui serait elle aussi la première victime d'une situation aussi tragique, comprenne sans retard que toute résistance à ce principe de défense nationale, qui n'est rien d'autre que la notion de « conservation », est à la fois une lâcheté et le fait d'une inconscience lourde de conséquences. Ce ne seront point les animateurs de mouvements pacifistes, les glorieux défenseurs de l'antimilitarisme communiste, les utopistes et les craintifs par définition, qui seront à la frontière le jour de l'invasion. Seule une armée capable nous préservera d'un désastre.

Voilà ce qui devrait être dit et enseigné à notre jeunesse scolaire, à nos milliers de jeunes gens qui demain devront porter l'uniforme et servir le drapeau. Et dans la majorité des classes, ce n'est pas fait, non pas certes par ordre supérieur — à part les exceptions dont nous parlions plus haut — mais parce qu'à notre époque, par une fausse « neutralité » en matière d'enseignement, on aime mieux laisser planer le doute dans de jeunes cerveaux, plutôt que d'enseigner ce qui est, avec force et franchise.

Nos instituteurs ne sont pas responsables de cette lacune. Plusieurs même, nous le savons, parent résolument au danger qu'ils ressentent et font leur devoir d'éducateurs patriotes. Mais il conviendrait qu'une loi vienne combler cette lacune à l'éducation nationale de notre peuple. On nous objectera que les cantons sont seuls responsables chez nous de l'instruction primaire et secondaire de notre jeunesse. Puisque tel est le cas, et en raison de l'importance indéniable de la question, une conférence des chefs de Départements cantonaux de l'Instruction publique ne pourrait-elle jeter les bases d'une action dans cet ordre d'idées? Ou bien préférera-t-on laisser de jeunes cerveaux se contaminer au contact d'idées utopiques et nettement défaitistes?

L'heure est grave, certes, et ce problème est plus important qu'il pourrait paraître à première vue. Cette éducation à l'école, en cette époque où tout doit être entrepris pour la sécurité du pays et son avenir, contre l'ennemi intérieur — le communisme — et l'ennemi ex-

térieur — un envahisseur éventuel —, fait indiscutablement partie du principe de la défense nationale.

En songeant à ce grave problème de l'éducation patriotique de nos jeunes générations nous tenons à citer un passage d'un discours récent du Maréchal Pétain, qui précisa: « Convaincre les éducateurs de leur haute responsabilité devant l'Etat, *établir la charte de l'enseignement patriotique à l'école*, instituer en quelque sorte la surveillance et le contrôle de cet enseignement à travers la nation, en un mot préciser et fixer les devoirs de tous, accorder en revanche aux maîtres la considération, le prestige, la place privilégiée que méritent la noblesse et l'étendue de leur mission, tels pourraient être les traits généraux d'un programme capable d'assurer à notre jeunesse *le bénéfice d'une doctrine virile*, exaltant l'effort collectif, *l'intérêt national*, les gloires et les destins de la Patrie. »

Il est parfaitement possible, même auprès de jeunes gens parfois insouciantes, en raison de leur âge, de créer et de susciter un mouvement d'opinion, en commentant les besoins impérieux de la défense nationale. Et pourquoi nos partis nationaux n'accepteraient-ils pas de défendre un tel principe? Ne votent-ils pas, car la situation l'ordonne, les crédits militaires aux chambres? Pourquoi ne suivraient-ils pas une ligne de conduite identique dans l'ordre moral? En reviendrait-on encore à cette fameuse formule du « militarisme » qu'il ne faut pas exalter, formule chère à la propagande anti-nationale? L'Allemagne, l'Italie, et même cette Russie soviétique, citée chaque jour en exemple par nos internationaux et socialistes, ne suivent-elles pas précisément cette ligne de conduite dont elles ont pu reconnaître la force et la valeur?

Ce problème, nous ne craignons pas de le prétendre, est d'une actualité de plus en plus grande. Mais pour en saisir le véritable intérêt, il serait bon de ne pas attendre le jour où le tocsin retentira dans le pays. Il serait alors un peu tard de comprendre que notre défense nationale avait, à côté de ses exigences matérielles, des nécessités d'ordre moral. (Revue Militaire Suisse.) *E. Naef.*

Petites nouvelles

M. Léonhard Ragaz, ancien professeur de théologie, cherche à tout propos à démontrer dans sa revue « religieuse » qu'il existe en Suisse un dangereux esprit de militarisme. Du laborieux travail de son cerveau vient de jaillir la lumière; car ce curieux citoyen a découvert une nouvelle preuve, flagrante et irréfutable, de l'existence de ce militarisme.

Voilà pourquoi l'on peut lire ce qui suit dans la revue « Neue Wege » éditée par ce professeur à la manque: « Pour prouver que cet esprit militaire existe, il suffit de rappeler que, comme par un fait exprès, tous les journaux du pays publient chaque année, immédiatement après les fêtes de Noël, le nouveau programme des écoles et cours militaires, et les promotions dans le corps des officiers. Il semble donc qu'on cherche par ce moyen à démontrer que là seulement réside la vérité, et que la « paix sur la terre » n'est qu'une fable à l'usage des enfants. »

La coïncidence est vraiment troublante, illustre professeur, et merci de nous l'avoir signalée! Il faut être à bout d'arguments pour nous servir de telles sornettes, mais que ne trouverait-on pas pour faire du tort à l'armée? Il est évident que la presse doit publier les mutations et le tableau des écoles à l'époque où ceux-ci paraissent et il est certainement préférable de publier le tableau des écoles et cours avant que ceux-ci aient eu lieu. A moins que le professeur, à l'imagination si fertile, ne trouve une autre solution? Mais ni le service de l'EMG, ni le Département militaire, ni même le Conseil fédéral ne peuvent être rendus responsables de ce que le renouvellement de l'année tombe, huit jours après Noël! Quel dommage!

Sous la signature J. P., la « Revue » de Lausanne publie l'article suivant, bien fait pour éclairer la religion de ceux qui croient encore à la sincérité de nos antimilitaristes: